

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 29      Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 avril 2019 s'est réuni le lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, AILI Jocelyne, HOCQUELET Joël, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles,

Pouvoirs : de CAMPS Brigitte à HOSPITAL Michel, de BROUILLON Hervé à CALZAVARA Martine, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, de CILLIERES Charles à FIGUES Fatima

-----

### C.20

#### **Modification de la délibération n° 2019 A 11 du 11 février 2019 accordant une subvention exceptionnelle à l'association Garovalin**

Par délibération n° 2019.A.11 du 11 février 2019, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association « Garovalin ».

Ce n'est pas une association mais une section de l'USM Rugby. Celle-ci œuvre et agit en faveur du Handicap Mental et de l'Autisme. C'est la raison pour laquelle l'USM Rugby demande une subvention exceptionnelle afin de couvrir les frais engendrés par le coût des licences ainsi que l'achat de matériel.

La Commission Sports a émis un avis favorable pour le montant d'une subvention exceptionnelle de 800 €.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

**Décide** d'attribuer la subvention à l'association sportive suivante :  
- USM Rugby 800.00 €

**Précise** que le montant de cette subvention sera prélevé sur les enveloppes prévues au budget 2019

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 7 mai 2019



Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 15/05/19  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 15/05/19



Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET